

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : www.centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Sainte-Florence

Rénovation et extension d'un bar-restaurant

PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINTE

Section 1 : identification de l'acheteur
Non complet de l'acheteur : commune de Sainte-Florence.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 218 502 128 00018.
Ville : Sainte-Florence.
Code postal : 85140.
Groupeement de commandes : non.
Section 2 : communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : 0283C25AMOSEM.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : (chargé d'affaires) : Guillaume Trilles.
Adresse mail du contact : g.trilles@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 07 85 12 08 00.
Section 3 : procédure
Type de procédure : procédure adaptée restreinte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve.
Les éléments suivants devront être fournis : pour l'architecte : l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes de l'année en cours.
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve.
Les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles/DC2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité/attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve.
Les éléments suivants devront être fournis : preuve par tous moyens ; une déclaration indiquant les moyens humains généraux du candidat (effectifs, organigramme, CV...) ; la fiche récapitulative (format A3) de l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre selon le modèle joint au dossier ; pour l'architecte : la présentation d'une liste de 3 principaux services en adéquation avec le projet (références) fournis ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle (preuve par tous moyens) ou tout autre élément équivalent permettant d'apprécier les capacités (selon diaporama fourni) ; pour le reste de l'équipe : les certificats de qualification professionnelle et/ou les principaux services fournis en adéquation avec le projet (références), ou, à défaut, tout autre élément permettant d'apprécier les capacités ; la ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPIR) concepteur pour au moins un membre de l'équipe.
Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le pouvoir adjudicateur précise que les services fournis (références) il y a plus de trois ans seront également pris en compte dans le cadre de l'examen de la candidature.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : mercredi 2 septembre 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdit.
Réduction du nombre de candidats : oui.
Si oui :
Nombre maximum de candidats : 5.
En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre :
- 50 % - capacités professionnelles en adéquation avec le projet (au regard des références, de leurs qualités architecturales ou à défaut, des éléments équivalents) ;
- 50 % - capacités techniques, économiques et financières en adéquation avec le projet.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du marché
Intitulé du marché : marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et extension d'un bar-restaurant.
Code CPV principal : 71200000-0 (bâtiment).
Type de marché : services.
Description succincte du marché : marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et extension d'un bar-restaurant.
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Sainte-Florence.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots
Marché allot : non.
Section 6 : informations complémentaires
Visite obligatoire : oui pour les groupements admis à la phase offre.
Autres informations complémentaires :
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Vendée Expansion – SEM, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex. Tél. 02 51 44 90 00.
Les variantes sont interdites.
Composition de l'équipe : la participation est réservée à une profession particulière. Dans sa candidature, le soumissionnaire devra disposer, a minima, des services d'un architecte DPLG ou HMNOP.
Compétences requises : architecture, économie de la construction, structure, fluides, acoustique et OPC.
Il est précisé que le candidat peut se présenter en groupement ou de manière individuelle s'il possède l'intégralité des compétences requises.



Requalification de l'avenue des Acacias

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Pouvoir adjudicateur : commune de Chantonnay, hôtel de ville, BP 59, 85111 Chantonnay cedex, téléphone 02 51 94 30 36.
Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>
Objet du marché : requalification de l'avenue des Acacias
Lieu principal d'exécution : avenue des Acacias, 85110 Chantonnay.
Code NUTS : FRG05.
Dévolution en marchés séparés.
Informations sur les lots :
Lot 1 : aménagement de voirie et réseaux divers.
Lot 2 : travaux de création d'espaces verts.
L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.
Le marché a une durée prévisionnelle de 9 mois.
Présentation de candidature :
Dépôt classique :
La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaire à jour sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du Dume (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).
Procédure : MAPA ouvert.
Critères d'attribution : le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :
1. critère valeur technique pondéré à 50 sur 100 points,
2. critère prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points,
3. critère performance en matière de protection de l'environnement pondéré à 10 sur 100 points.
Renseignements d'ordre administratif :
Numéro de référence du marché : 202630.
La présente consultation est une consultation initiale.
Avis d'appel public à la concurrence.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 juillet 2026.
Date limite de réception des offres : 28 août 2026 à 12 h 00.
Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Délivrance du DCE : le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.
La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :
- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membre de plusieurs groupements.
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes.
Conditions de remise des candidatures :
La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>
Un mode d'emploi est disponible sur le site.
Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.
La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.
La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.
L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com

Avis administratifs

Préfet de la VENDEE Aménagement d'un lotissement à usage de logements route de la Pointe d'Arçay Commune de l'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2026-DCPATE-362 du 30 juin 2026, la demande d'autorisation de défrichement formulée par la société Airis Pays-de-la-Loire pour le projet d'aménagement d'un lotissement à usage de logements, situé route de la Pointe d'Arçay, est soumis à une participation du public par voie électronique, et ce conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement. Cette participation du public se déroule du mercredi 29 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs. Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier, comportant notamment une étude d'impact, peut être consulté :
- sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : <https://www.vendee.gouv.fr/Participations/Participation-du-public/Participation-du-public-par-voie-electronique-declaration-d-intention> ;
- sur support papier, sous réserve d'une demande de rendez-vous préalable effectuée au plus tard le 24 août 2026, et :
- adressée à la préfecture de la Vendée par courriel pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr
- ou à la mairie de l'Aiguillon-la-Presqu'île (2, place du Docteur-Giraudet) aux jours et heures d'ouverture au public.
Les observations et propositions du public doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : prefparticipationdupublic@vendee.gouv.fr (indiquer en objet : « défrichement Lotissement Pointe d'Arçay »). Toute observation ou proposition transmise en dehors de la période de participation du public, ou non transmise par courriel, ne pourra pas être prise en considération.
Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès de M. Cédric Houyère (responsable de programmes, société Lamotte Aménageur Lotisseur), par téléphone au 02 99 67 28 43 ou par courriel c.houyere@lamotte.fr.
À l'issue de la participation du public, le préfet de la Vendée est compétent pour prendre la décision d'autorisation, ou refuser l'autorisation.
Au plus tard à la date de publication de la décision, et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public, avec indication notamment de celles dont il a été tenu compte, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision, est consultable sur le site Internet des services de l'État en Vendée à l'adresse susmentionnée.
Quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public et pendant toute la durée de celle-ci, le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse susmentionnée, est affiché à la mairie de l'Aiguillon-la-Presqu'île et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. L'avis est par ailleurs publié dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Vendée.

Communauté de communes du PAYS DE LA CHÂTAIGNERIAE

Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUi-H)

Dans notre rubrique annonces légales

vos rendez-vous

- Ventes aux enchères publiques
- Ventes volontaires
- Ventes judiciaires

AVIS
Par délibération n° C099/2026 en date du 12 mars 2026, le conseil communautaire a approuvé la modification simplifiée n° 2 de son Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUi-H). La délibération fait l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la communauté de communes ainsi que sur son site internet, et dans la mairie de chacune des communes membres.

Vie des sociétés

REM
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 avenue de l'Estacade 85550 LA BARRE DE MONTS 981 347 586 RCS La Roche sur Yon

LA MOULINETTE
Société civile immobilière
Au capital de 3 000 euros
510 098 213 RCS La Roche-sur-Yon

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Zone Artisanale "La Du-geonnière 2", 85750 Angles, au 96, impasse de la Byrothière, 85560 Le Bernard, à compter du 1er juillet 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.
Pour avis
Le Président.

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 11 avenue de l'Estacade, 85550 La Barre de Monts au 92 avenue de la Mer 85690 Notre Dame de Monts à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.
Pour avis
Le Président.

dimanche

1 journal - 4 cahiers

Société Ouest-France, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil, 35000 Rennes.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffier,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, MM. Olivier Porte, Frédéric Aubry.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente Valérie Cottereau, Elsa Da Costa, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard, Benoît Le Goaziou, Société d'Investissements et de Participations (SIPA) représentée par M. Fabrice Bakhouche, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président, Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffait.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 416 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666 N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Société Ouest-France - 10, rue du Breil - 35000 RENNES - rue de la Guillauderie 44118 LA CHEVROLIERE.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du vendredi 10 juillet 2026 : 459 447

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Churin.
Siège social : 1, rue du Commerce, 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine.
Objet social : l'exploitation, l'administration et la gestion de tous fonds de commerce de brasserie, restauration sous toutes ses formes, sur place ou à emporter, de café, bar (licence IV), traiteur, vente de tous produits alimentaires et de toutes boissons.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 5 000 euros
Gérance : M. Ludovic Churin.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.

SARL COIFFIER
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1 800 euros
Siège social et siège de liquidation : 44, route de la Calletière 85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS 789 368 408 RCS La Roche-sur-Yon

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2026, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alexis Coiffier, demeurant 89, route de la Pibole, 85160 Saint-Jean-de-Monts de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur.

Notre publication adhère au

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie 75116 Paris www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Société d'avocats
30, rue du 18 Juin
Immeuble Le Piazza
17138 PUILBOREAU

EURL POINT FORMA
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
979 474 012 RCS La Roche sur Yon

AVIS
Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 32 chemin de Bel Air, 85300 Soullans au 11 boulevard de la Gare 85300 Challans à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Gérance.

WORK.IN.OCEAN
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 48, avenue de la Mer 85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS 935 388 520 RCS La Roche-sur-Yon

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 3 juillet 2026, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS D'HUÎTES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER
Société coopérative maritime de forme anonyme à capital variable
Siège social : La Nouvelle Brille 85680 LA GUÉRIÈRE
RCS La Roche-sur-Yon 378 947 584

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

CONVOCAION
Madame, Monsieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire des coopérateurs de la société coopérative maritime de forme anonyme à capital variable, qui se tiendra : le 23 juillet 2026 à 10 h 30, au siège social de la coopérative, La Nouvelle Brille, 85680 La Guénière.
Ordre du jour :
- constatation de la perte de plus de la moitié du capital social au vu des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- décision sur la dissolution anticipée ou la poursuite de l'activité de la société conformément aux dispositions légales en vigueur,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
Texte des résolutions proposées :
Première résolution : l'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 faisant apparaître des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, constate la perte de plus de la moitié du capital social.
Deuxième résolution : l'assemblée générale décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre son activité (ou, selon le cas) l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
Troisième résolution : l'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité. Nous vous remercions de bien vouloir assister à cette assemblée ou de vous y faire représenter.
Fait à Noirmoutier Le 8 juillet 2026
Le Président
Eric FOUASSON.

SUPRÊME PROTECTION
Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
884 600 172 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE TRANSFORMATION
Par décision du 1er juillet 2026, l'associé unique a décidé :
- la transformation de la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société ;
- de transférer le siège social 23, rue Alfred-Kastler, ZA les Plesses, 85100 Les Sables-d'Olonne au 2, allée Louis-Bliert, 85180 Les Sables-d'Olonne, à compter de cette même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- d'étendre l'objet social aux activités de toutes prestations de sécurité par voie humaine et électronique et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
La dénomination de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : sous sa forme de société par actions simplifiée, la société était dirigée par : M. Teddy David.
Président : sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la société est gérée par M. Teddy David, associé unique.
Pour avis.

Notre territoire

UN SERVICE 100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.